

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jedis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 254.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 25 AOUT 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jedis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'un an, six piastres par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE.
Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ledit navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à
A. DOLHONDE,
11 Juillet No. 179, rue de Chartres.

PARA LA HABANA.
El may belero beagintin americano MORO, capitaine H. Bradley, labandado mayor parte de su cargamento; dará vela en pocos dias. Adm. de flete y pasageros, teniendo buenas comodidades para ellos. Acordarse en casa de
A. DOLHONDE,
11 de Julio calle de Chartres, Núm. 179

PARA LA HAVANA.
Saldra con la brevedad posible el hermoso y velero bergantín español ANA, su capitán D. J. N. Ybarquengorria, forrado y claveteado en cobre. Tiene y se le darán las mayores comodidades para pasageros a los que ofrece dar el mejor trato posible, para mas amplio conocimiento pueden dirigirse a
SIMON CUCULLU,
30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les sous-signés.
4 juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.
Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nlle-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Molot, à la banque de l'Association Commerciale, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux.
Deuxième bas de coton et des bas de coton pour dames, diverses qualités et couleurs.
Couvertures en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux amis.
Fusils et pistolets à piston.
Florences et Satins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac comme preuve, en pipes et barils.
Vin rouge en barriques et caisses diverses quantités.
Ternions vin blanc de France supérieure.
Barils et tierçons vinaigre blanc.
1er mai.

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par
E. LANE & Co.
1er mai. No. 15, rue de la Nlle-Orléans.

LES sous-signés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.
Sanguines de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Néroline, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, 7 Juillet 1829—Présent Phou. James Pitot. *Christoval Rodriguez* contre ses créanciers.
SUR lecture et enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Christoval Rodriguez ait lieu en plein Cour, le 30ème jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce qui est ci-dessus.
11 Juillet—3. F. J. KENNEDY, greffier.

VOR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.
500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.
10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.
50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres ferments.
12 balles Brin jaune, pour moustiquaire
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c.
29 mai.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
EST parti marion de chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de gingé et un pantalon de rousse blanc; il parle anglais et français, et appartient à Mr. Paul Martin, de cette ville.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.
On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mènera dans une des boîtes de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé.
A. COINTE BOURGOIN,
4 août des rues Dumaine et Leveillé, No. 105

ÉCOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Église des Baptistes, "Baptist Church", Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kimmicut, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Boca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.
Dans les écoles Primaires; deux gourdées par mois.
Dans l'école Centrale; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdées par mois. Pour le dessin trois gourdées par mois. Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, au Président de la Régence, ou au Maire de la ville.
Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des Ecoles Publiques.
[22 juil.] Nlle Orleans le 15 Juillet 1829.

COUR DU 1er DISTRICT JUDICIAIRE.
Horatio Davis contre ses créanciers.—Attenué que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé: "Acte pour venir au secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets," et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont par le présent requis de comparaître en pleine Cour, Samedi, 13 d'août prochain, à 10 heures du matin, pour débattre les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et ledit pétitionnaire chargé.
Par ordre de Phou. Joshua Lewis,
Au Greffe, 22 Juillet 1829.
25 juil—5f, 2ps JNO. L. LEWIS, Greffier.

CHAPEAUX DE GOUT.
ET DE CASTOR.
NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays.
14 mai

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
A celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la griffonne nommée SO PHIE, créée de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie marionnée depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sous-signé. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.
Les caps de navires et bateaux à vapeur sont priés de ne point la recevoir à leurs bords.
2 août. T. MAROT, rue Royale No. 153.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créée du pays, parlant bien l'Espagnol, âgée d'environ 58 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur qui la soutire. Ils ont ensemble des rognons à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Evidandis.
Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice.
V. ROUMAGE,
30 juillet.

33 DE RECOMPENSE.
A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre Simon, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Murand; ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'à-peu-près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.
Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont priés de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
EST parti marion de chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de gingé et un pantalon de rousse blanc; il parle anglais et français, et appartient à Mr. Paul Martin, de cette ville.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.
On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mènera dans une des boîtes de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé.
A. COINTE BOURGOIN,
4 août des rues Dumaine et Leveillé, No. 105

CHANGEMENT DE DOMICILE.

H. PAIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique et accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitants qui auraient des instruments à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 août—6.

A VENDRE.
SIX vaches avec leurs suivants. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
11 Août—3

PERDU.
Il a été perdu dans la journée de Dimanche dernier, trois bagues, dont une à diamant, une autre à chevron et la troisième avec une corne. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera les objets susdits rue Bourbon, chez M. M. Couture, ou les laissera au bureau de l'Abaille.
4 août. GILLY, Jr.

Sanguines de France.
Reçues par le Bolivar du Havre et à vendre par
FORESTIER & Co.
8 août.

GLACES & SORBETS.
Le sous-signé informe respectueusement le public qu'il a ses amis particuliers, que Dimanche prochain 26 courant, il fera l'ouverture d'une boutique ou petit café, situé rue de Chartres No. 19, entre les rues de la Dame et Canal, où on servira chaque soir des Glaces faites avec soin et dans tout ce qu'on peut avoir de mieux en ce genre.
Il prévient aussi qu'il vendra ses glaces un escalin, beaucoup de personnes peuvent croire que ses glaces, vu la nouveauté du prix, ne peuvent pas être bonnes, peuvent se tromper. Le peu de frais que nécessite cet établissement au sous-signé lui permettra de les donner à ce prix et de faire encore du bénéfice raisonnable. Il enverra aussi des glaces à la campagne, qu'il gagnera deux heures.
25 juillet—3. A. LAOCTURE.

A LOUER.
Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieue au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille.
2 août.

CANONNIERS ATTENTION.
Il y aura exercice au fusil tous les Jedis après midi, à dater de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les Jedis à dater du 16 de ce mois.
6 août. COHEN, serg. m.

A LOUER.
Le magasin No. 100 rue de Chartres. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à C. B. KEELER 85 rue de Chartres.

A VENDRE.
UNE négresse âgée d'environ 40 ans, parlant anglais et français, bonne marchande pour aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse et sachant faire la cuisine; avec sa fille, âgée d'environ 2 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire ne la vend que parce qu'il n'a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, du reste il la garantit bon sujet. On donnera du terme pour le paiement. Si d'ici au 20 d'août prochain, elle n'est point vendue, elle sera crigé à la Bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, encauteur.
S'adresser au Bureau de cette feuille.
21 Juillet—3

COUR DES PREUVES.—1er. par le Régis-ter des Testaments. Mardi, 25 Août 1829, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Françoise Lecerle alias Raquet f. de c. l.
Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 60 pieds de face sur 60 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Le Blanc, et de l'autre par celle de M. Firmin, avec tous les édifices qui sont dessus.
Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 50 pieds de face sur 34 de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. B. Quinones, et de l'autre par celle de Marie Glapion, avec les édifices qui sont dessus. Aussi: La mulâtresse Aspasie, âgée de 11 ans.
Conditions—Les deux lots de terre payables en cinqième comptant, et le surplus en deux termes égaux, neuf et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; l'esclave payable comptant; les billets seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.
Par ordre de la Cour.
1er. août. M. BLACHE, reg. des test.
Les actes de vente seront passés par devant J. Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
F. CASTELNAU,
1er. août. Exécuteur Testamentaire.

AVIS.—La société qui a existé jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Août. 2 août.

ARROU BOOT & CASSE.
ARROU Boot & Casse de St-Dominge en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par
D. S. BORDUZAT,
15 Juin. 179 Rue Royale

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 1e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 22 Aout.

PROSPECTUS:—		
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	4,000	4,000
1 " "	500	2,500
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,600	1,600
1 " "	1,352	1,352
6 " "	750	4,500
6 " "	550	3,300
6 " "	350	2,100
156 " "	60	9,360
780 " "	8	6,240
7800 " "	4	31,200

8,760 Lots
15,600 Billets blancs.
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera d'entre eux: et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:
No. 1, 3 et 2 4,000
2, 1 et 3 2,500
3, 2 et 1 1,800
3, 1 et 2 1,600
3, 2 et 1 1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e. et 3e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er., 2e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e. et le 4., auront chacun droit à 50

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.
Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.
Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. F. GET, rue de Chartres, No. 118.

Prix des Billets.
Entiers \$4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.
J. B. F. GET.—Directeur,
rue de Chartres, No. 118, entre les 28 Juillet rues Conti et St.-Louis.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Amédée Dubourg, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.
11 juin—3 J. B. MAUREAU.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—
5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Ananas.
2 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cèdres.
1 do pots compote de Gouyave.
Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys.
BERNARD TURPIN,
10 Juin. Enseignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—Israel P. Cooper contre ses créanciers.—(Pétition pour un renit.)
SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. R. Stinger, écrivain, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Pour copie conforme, Thos. S. KENNEDY,
23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 Juin.

AVIS.

ATTENDU que Julien Desbault, ci-devant Sheriff de la paroisse des Avoyelles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qui sont écrits comme tel: l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Charrier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions, et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gordon, C. Cappel, F. Grémillion, C. Grémillion, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions.

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des E. Unis d'Amérique,
P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le Gouverneur,
GROUX A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'Amédée Luminais, Sheriff de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve quarante de profondeur.

Avis et par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au Secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle-Orléans, le trentième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des E. Unis d'Amérique.
P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Par le Gouverneur,
G. A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 29 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 14 Juillet 1829—Présent Phou. James Pitot.—Isaac Lambert vs. ses créanciers, pour un répit.
SUR motion de A. B. Leary, Ecrivain, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ou ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.
UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par les Français et les Italiens; avec de l'aptitude et de l'application, 5 à 4 mois de leçons suffisent pour le savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire. Le professeur demeure chez M. Jourdan, Libraire, à l'enseigneure des rues Royale et St.-André.

AVIS.—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 juillet.

FOIN—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par
FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.
200 Barils Blanc de Ceruse pour broyé à la Phuille, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par
S. P. MORGAN & Co.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par
J. N. PHEAU & Co.

RUM ET GENIEVE DU NORD.
50 Barils Rum, 10 barils Genievere, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par
J. N. PHEAU & Co.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par
JOHN P. PAYSON.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants:
75 barilla Langues de Morue,
25 douz. Haricots d'Écosse,
5 barilla Citrons frais,
5 barilla Ananas,
Barilla assorties,
Barilla et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.
H. TURPIN,
14 mai. Enseignure des rues Orléans et